

Annexe : Feuille de route de la Mission Olympique de la Métropole du Grand Paris



L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour 2024 est la victoire de la France et de tous ceux qui ont travaillé sans relâche à convaincre de la qualité de la candidature de Paris. **La Métropole du Grand Paris, labellisée Terre de Jeux 2024, puis collectivité hôte cheffe de file, est fière d'accueillir de nombreux Sites de Compétition et Centres de Préparation aux Jeux.**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris réuniront en 2024, **206 nations, 15 000 athlètes et 13 millions de spectateurs**, ainsi que de nombreux journalistes et officiels. Les JOP sont le **plus grand évènement sportif au monde, avec 28 sports olympiques + 4 sports additionnels et 22 sports paralympiques** suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs.

Les Jeux de Paris 2024 sont le projet de toute la France. Autour de la Ville de Paris, les Départements, la Région Île-de-France, l'Etat et **la Métropole du Grand Paris sont pleinement engagés pour porter ensemble cet évènement :**

- **de grande qualité à l'image du savoir-faire français ;**
- **dont l'héritage** (infrastructures, économie, culture, pratique sportive...) bénéficiera à tous les habitants.

C'est une immense fierté pour la Métropole du Grand Paris en tant que collectivité hôte cheffe de file, et une grande responsabilité parce que la carte des sites de compétitions réunit Paris et les territoires métropolitains. Ainsi, les spectateurs pourront dans la même journée assister à plusieurs compétitions sur différents sites de la Métropole et plus largement de la Région.

En cela, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 constituent un véritable projet métropolitain (122 communes de la Métropole sont labellisées Terre de Jeux) et une opportunité formidable pour accélérer la transition et le développement de la Métropole du Grand Paris. Les JOP de Paris 2024 représentent pour la Métropole du Grand Paris un outil favorisant **l'accélération de la mise en œuvre des actions qui relèvent de ses compétences.** Les Jeux constituent un levier de développement pour les communes auquel nous sommes particulièrement attentifs et pour lequel nous souhaitons prendre toute notre part, sur le volet héritage tant matériel qu'immatériel.

La Métropole souhaite conduire des démarches, des projets, des initiatives qui vont au-delà de l'évènement dès lors qu'ils y contribuent mais surtout qu'ils permettent ensuite un progrès, un développement économique, culturel et sportif pour le territoire métropolitain.

Ces jeux peuvent contribuer à façonner l'identité de notre Métropole et être **un formidable accélérateur des transformations avec des grands principes fondateurs inscrits dès la phase de candidature** :

- **des Jeux plus égalitaires** (premiers Jeux paritaires de l'histoire avec le même nombre d'athlètes hommes et femmes qui participeront aux compétitions) ;
- **des Jeux porteurs d'une grande ambition pour l'inclusion sportive avec des Jeux Paralympiques aussi ambitieux et spectaculaires que les Jeux Olympiques** (mêmes sites de compétitions, même nature de cérémonies, mêmes emblèmes et mêmes mascottes...)
- **des Jeux ouverts et accessibles au plus grand nombre** (des compétitions au cœur des villes, sortir le sport des stades, ouvrir la participation du grand public avec notamment le Marathon pour tous où le même jour, sur le même parcours, quelques milliers de Français pourront vivre l'expérience des Jeux Olympiques et Paralympiques en participant à une épreuve, la mise en place d'une billetterie territoriale et de tarifs accessibles...)
- **des Jeux plus responsables** (nouveau modèle de livraison des Jeux, avec 95 % d'infrastructures qui sont déjà existantes, ce sont dix fois moins d'équipements qui seront construits en comparaison des dernières éditions des Jeux, des structures éphémères, des engagements environnementaux et sociaux ambitieux et respectés...)
- **des Jeux avec un budget maîtrisé.**

Mais le grand défi des Jeux portés par Paris 2024 est celui de l'héritage (laisser une empreinte utile au territoire, aux habitants) avec :

- **une ambition environnementale à un niveau jamais fixé auparavant** et la volonté de montrer comment changer nos pratiques de manière concrète (limitation des plastiques à usage unique, qualité de l'eau de la Seine avec les compétitions de nage en eau libre et de triathlon, création d'un Comité d'excellence environnementale présidé par Gilles Bœuf, expert en biodiversité, entouré d'experts dans plusieurs domaines) ;
- **pratique du vélo et des mobilités douces** ;
- **pratique sportive** (rénovation des équipements qui seront des lieux de pratiques sportives pour les habitants après les Jeux, 30min d'activité physique quotidienne dans les écoles, le plan savoir nager, les Semaines Olympiques et les Semaines Paralympiques) ;
- **150 000 emplois mobilisés pour l'organisation des Jeux de Paris 2024** (dans différents secteurs d'activités, que ce soit autour de la construction, du tourisme, de l'accueil de toutes les délégations et des spectateurs du monde entier...)
- **l'Académie Paris 2024** (formations pour accompagner le mouvement sportif et les dirigeants de toutes les structures).

Les Jeux seront donc une expérience unique pour les Français et plus particulièrement les habitants de la Métropole. Ce sera l'occasion d'accueillir les peuples du Monde entier et ainsi de montrer nos valeurs, nos engagements en faveur de l'environnement, de la liberté et de la dignité humaine.

**La Métropole du Grand Paris engagée
pour que les Jeux de Paris 2024 laissent un large héritage d'équipements et d'infrastructures**

L'héritage matériel constitue un investissement d'environ 112 M€ en faveur de :

- la transformation de l'espace métropolitain, pour en faire une métropole résiliente, plus équilibrée et plus attractive,
- l'amélioration du cadre de vie des habitants en développant de nouveaux quartiers exemplaires en faveur de la transition énergétique.

❖ Centre Aquatique Olympique

La Métropole du Grand Paris s'est engagée avec le Centre Aquatique Olympique depuis 2017 pour prendre toute sa part dans l'héritage matériel en assurant la maîtrise d'ouvrage. L'équipement résume à lui seul toutes les ambitions de la Métropole (aménagement urbain, exemplarité environnementale, excellence sportive et accessibilité universelle, accès au grand public quelle que soit sa condition sociale...).

❖ Aménagement de sites olympiques

La Métropole du Grand Paris est maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la **ZAC de la Plaine Saulnier** pour le compte de Paris 2024 et futur quartier à développer en phase Héritage.

❖ Financement de travaux nécessaires au village olympique et à la zone des médias

❖ **Enfouissement de lignes à très haute tension à Villeneuve-la-Garenne** (maître d'ouvrage RTE)

❖ **Franchissement de Dugny - le Bourget** au-dessus de l'A1 reliant les deux parties de la ZAC du Cluster des Médias entre Dugny et le Bourget (maître d'ouvrage SOLIDEO)

- **Franchissement de Saint-Denis/ Île-Saint-Denis** - reliant deux parties du Village des Athlètes - (maître d'ouvrage CD 93)

- **Franchissement Urbain Pleyel** (maître d'ouvrage EPT Plaine Commune)

❖ Financier d'équipements

PRISME (maître d'ouvrage CD 93) équipement dédié au Handisport.

❖ Financier de piscines d'entraînement qui serviront aux habitants en phase héritage

6 piscines (Aulnay-sous-Bois, Aubervilliers, Colombes, Montreuil, le Bourget, Marville).

❖ La Métropole du Grand Paris travaille à accompagner le développement du stationnement vélo dans les Départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et au financement de la réinstallation des 3 bassins temporaires.

Pour que les Jeux de Paris 2024 soient pour les métropolitains et avec les métropolitains, la Métropole du Grand Paris monte un programme visant à garantir un large héritage immatériel

L'investissement de la Métropole du Grand Paris en faveur de l'héritage immatériel constitue un investissement de l'ordre de 15M €, avec la volonté de :

- rendre acteur le plus grand nombre de métropolitains ;
- renforcer l'héritage durable sur la Métropole du Grand Paris ;
- participer à la visibilité de la Métropole du Grand Paris durant toutes les phases afin que celle-ci assume pleinement ses responsabilités de collectivité hôte cheffe de file.

La présente délibération porte plus particulièrement sur ce volet.

➔ **Activer le territoire**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont une occasion unique de **réunir un territoire autour des valeurs universelles du sport, de participer à la cohésion sociale, de réduire les distances, de gommer les inégalités. Pour cela, la Métropole du Grand Paris souhaite que chaque Métropolitain, quel que soit son lieu d'habitation et sa condition sociale puisse prendre part à cette grande fête. Pour y parvenir, plusieurs dispositifs sont en cours de préparation :**

❖ **Achat de billets à destination du territoire et du rayonnement de la Métropole du Grand Paris pour :**

- les Jeux Olympiques (environ 30 000 billets),
- les Jeux Paralympiques (environ 10 000 billets).

Les billets seront, dans leur quasi-totalité, distribués aux jeunes (en particulier le public scolaire, associations sportives, personnes éloignées de la pratique sportive... en concertation avec les communes).

❖ **Accompagnement à l'installation de 8 à 10 sites de célébrations « club 2024 » sur le territoire métropolitain :**

Ces sites sont destinés à faire vivre les Jeux en dehors des sites de compétitions. Les sites de célébrations pourront accueillir entre 2 000 et 5 000 personnes pour partager les retransmissions sportives, des temps culturels, des temps festifs, profiter de démonstrations sportives... Ces sites seront aux couleurs des Jeux et la programmation établie en concertation avec les communes et les départements. La Métropole travaille actuellement à proposer les sites susceptibles d'accueillir de telles installations en lien avec Paris 2024 et l'Etat.

❖ **Déploiement du programme « Les Jeux de Paris 2024 dans votre centre-ville » :**

Programme coordonné dans plusieurs dizaines de communes du réseau Centres-Villes Vivants pour valoriser les communes et leurs cœurs de villes en apportant des animations aux couleurs des Jeux de Paris 2024. Ce programme est mené en lien avec Paris 2024 et en partenariat avec le Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la

mobilisation des commerçants et artisans. Cette action vise à renforcer l'impact économique des JOP sur le commerce et l'artisanat dans la Métropole, et participera à accélérer la revitalisation des centres-villes et à accentuer la diversification des flux touristiques.

❖ Déploiement du programme « Votre été au bord de l'eau avec les Jeux de Paris 2024 » :

Programme coordonné dans plusieurs dizaines de communes de la Métropole du Grand Paris sur les bords de cours d'eau. Après les éditions 2022 et 2023, la 3ème édition de la manifestation « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » sera dédiée aux Jeux de Paris 2024 pour favoriser les activités sportives et culturelles tout en mettant en avant la Seine, la Marne et les canaux, à la fois comme espaces de pratique sportive et de lieux touristiques.

➔ Programme culturel, labellisé « Olympiade Culturelle »

L'Olympiade Culturelle est la programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire officiel qui se déploie de la fin de l'édition précédente des Jeux jusqu'à la fin de nos Jeux Paralympiques. **Paris 2024 a choisi de lier sport et art avec la volonté de mettre en valeur l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme qui sont des valeurs communes à l'art et au sport.** La Métropole du Grand Paris souhaite porter des projets culturels dans le cadre des Jeux pour **participer au rayonnement de la Métropole et du savoir-faire Français, proposer des temps forts accessibles aux Métropolitains, s'appuyer sur la production artistique pour prolonger l'expérience des Jeux en héritage.**

❖ Exposition « Empreinte – 1924/2024, cent ans d'héritage olympique »

En partenariat avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), production d'une exposition photographique sur les Jeux de 1924 qui se sont déroulés à Paris à partir de archives de l'organisme. L'exposition pourra se déployer sous un grand format (80 épreuves) dans un lieu central et décliné en format plus réduit (20 épreuves) dans les communes métropolitaines qui souhaiteront l'accueillir. L'exposition sera agrémentée de contenus scientifiques apportés par le Musée National du Sport et permettra d'aborder des thèmes aussi divers que l'urbanisme, les pratiques sportives, les célébrations, l'égalité hommes/femmes...

❖ Exposition historique « art et sport » au Musée d'Orsay

Mise en œuvre d'un partenariat avec le Musée d'Orsay dans le cadre de sa programmation dédiée aux Jeux de Paris 2024 avec notamment une exposition historique présentant un ensemble d'œuvres d'art importantes (peinture, sculpture, photographie...) autour du sport et de la pratique sportive issues de leurs riches collections (1818-1934) et un programme conséquent de spectacle vivant en lien avec le sport. Ce partenariat, qui a vocation à perdurer en héritage, permettra de faire bénéficier les métropolitains de moments culturels privilégiés et s'inscrit dans l'ambition de la Métropole de renforcer l'accès à la culture pour tous ses habitants.

❖ Manifestation internationale d'art contemporain présentée dans des lieux culturels métropolitains

Pour la Nuit Blanche en juin 2024 puis pendant toute la durée des Jeux, présenter une programmation coordonnée d'expositions d'artistes visuels vivants, dans des lieux culturels métropolitains. Au moment où le territoire accueillera des délégations sportives du monde entier, l'ambition de cette manifestation artistique sera de présenter, aux côtés d'artistes

français, des artistes internationaux invités à présenter des œuvres nouvelles ou inédites en France. Les œuvres développeront un lien avec le territoire métropolitain et ses habitants, à travers un important travail dans la médiation et l'implication des métropolitains.

❖ Installation du pavillon de la biennale dans la ZAC Saulnier

Le pavillon de la Métropole du Grand Paris produit par Chartier-Dalix, pour la Biennale d'Architecture de Versailles de 2022, sera installé dans la ZAC Saulnier en phase Jeux sur le cheminement des spectateurs vers le CAO puis sera repositionné dans le parc de la ZAC Saulnier en phase héritage.

❖ Inauguration artistique de la passerelle

La Métropole souhaite proposer une manifestation artistique à l'occasion de l'inauguration de la passerelle reliant le Centre Aquatique Olympique et le Stade de France, pour participer au rayonnement du lieu, préparer son usage en phase héritage (piéton et cycliste), proposer un récit artistique de l'histoire du lieu et de sa transformation, dans le courant du premier semestre 2023.

❖ Livre héritage sur le Centre Aquatique Olympique et une déclinaison jeunesse sur la nage

Un livre héritage sur le CAO est en cours de production qui permettra la mise en lumière de ce lieu unique en raison de son histoire, son architecture, sa faible empreinte environnementale... L'ouvrage racontera également sa vie durant les Jeux et en phase héritage. Le livre sera disponible en décembre 2024 dans les librairies.

Une version destinée aux jeunes enfants (niveau primaire) sera produite avec la volonté de participer à la promotion de la nage, disponible en librairie en juillet 2024.

Ces livres seront produits par Flammarion, s le cadre d'un marché public en cours.

➔ **S'inspirer des dispositifs portés par Paris 2024 pour compléter nos politiques publiques en phase héritage**

Les Jeux sont un formidable accélérateur des pratiques sportives, l'occasion **de favoriser le sport santé** mais aussi de **modifier plus largement nos politiques publiques après avoir expérimenté de nouvelles pratiques.**

❖ Partenariat avec des Fédérations sportives

Création de partenariats avec les Fédérations sportives pour promouvoir la pratique (en particulier le savoir nager) dans la Métropole (Fédération Française de Natation, Fédération française des Basket 3x3...).

❖ Fonds de Dotations Paris 2024 pour l'Appel à projets « Impact 2024 »

La Métropole a apporté 100 000€ en 2022 qui ont permis de soutenir 19 projets et le Conseil Métropolitain de décembre 2022 a voté une nouvelle participation de 100 000 € pour 2023 visant à soutenir plus particulièrement les projets métropolitains qui favorisent la pratique sportive et l'utilisent comme vecteur d'inclusion, d'égalité des chances et de parité.

❖ S'appuyer sur les programmes portés par Paris 2024

La restauration, l'écoconstruction, le réemploi des équipements temporaires, l'héritage des ambitions environnementales et sociales développées par la SOLIDEO... sont autant de thématiques sur lesquelles la Métropole travaille avec les différents partenaires afin de s'assurer

que les pratiques testées et qui auront apporté satisfaction durant les Jeux puissent perdurer en phase héritage.

❖ Organiser et valoriser les visites du CAO et de la ZAC Saulnier

Le Centre Aquatique Olympique devient un site d'intérêt majeur à l'échelle de la France et de plus en plus à l'échelle internationale. Le CAO regroupe à lui seul l'ensemble des ambitions de la Métropole (aménagement, exemplarité environnementale, écoconstruction, qualité architecturale, accessibilité sociale...) et ses visites sont l'occasion de mettre en avant notre savoir-faire auprès des parties prenantes (CIO, élus français et étrangers, ambassades, professionnels, étudiants...).

Des conventions de financement pourront être soumises à l'approbation du Conseil Métropolitain durant l'année 2023.